

Communes Les élus bas-rhinois économes pour leurs concitoyens

L'assemblée générale des maires du Bas-Rhin a fait le point sur les principaux dossiers touchant la vie quotidienne de ses élus, hier à Strasbourg. Une étude sur les finances des collectivités locales indique la bonne gestion alsacienne comparée au niveau national.

« J'ose dire que depuis le printemps dernier les esprits se sont largement apaisés » a indiqué Alfred Becker, rapporteur général des travaux de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) devant des centaines de maires du Bas-Rhin, réunis hier matin au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg pour leur assemblée générale.

Après la bronca provoquée l'an-

née dernière par la présentation de la réforme territoriale et du nouvel aménagement du territoire, qui demandaient entre autres le regroupement des communes dans des communautés de communes, le maire de Saint-Pierre a évoqué cette année une situation dans laquelle « la raison et le bon sens » ont dominé.

Des situations locales difficiles dénouées grâce au dialogue

Des « concertations » et un « dialogue » actifs « ont permis de dénouer plusieurs situations locales » a-t-il indiqué sans donner d'exemples. « Reste l'essentiel, c'est-à-dire l'ordre du jour de la CDCI du 14 décembre prochain » qui va statuer sur les cas pas encore réglés.

Pour ce rendez-vous, Alfred Becker a souligné « le pouvoir d'amendement » de la Commission par rapport aux propositions du préfet. Les conditions ? « Réunir 2/3 des suffrages de l'intégralité de ses membres, soit 33 voix sur 49. »



Plusieurs centaines de maires du bas-Rhin ont écouté les explications sur ce qui les attend pour 2012.

Photo Jean-Marc Loos

Finances : les élus bons élèves

Pierre-Etienne Bisch, Guy-Dominique Kennel, le préfet, le préfet du Département et Claude Brechard, directeur du pôle gestion publique à la Direction régionale des finances publiques d'Alsace et du Bas-Rhin, ont répondu aux questions des élus.

Question finances, une étude sur les finances des collectivités locales de 2007 à 2010 en Alsace a montré que les élus étaient économes par rapport aux statistiques nationales. « Les charges réelles de fonctionnement sont largement maîtrisées : + 4 % pour les petites communes et + 3,2 % pour

les plus grandes » a précisé Claude Brechard.

Intercommunalités : dépenses supérieures à la moyenne nationale

Concernant les dépenses des communautés de communes, les chiffres révèlent qu'elles sont supérieures au niveau national. « Sur quatre années, de 2007 à 2010, 442 euros/hab ont été investis par ces collectivités alsaciennes contre 351 euros/hab au niveau national » dit le directeur du pôle gestion publique. Mais pour la bonne cause : des investissements en équipements publics.

Autre source de satisfaction : avec

les abattements fiscaux et les taux d'impositions, les ménages alsaciens paient moins d'impôts qu'au niveau national.

Enfin, pour permettre aux communes et aux communautés de commune d'emprunter à des taux raisonnables, le préfet a annoncé le relèvement du montant de l'enveloppe nationale destinée aux prêts pour des investissements inscrits au budget 2011 et éventuellement au budget 2012. Elle passe de 3 à 5 milliards d'euros. « Les versements pourraient se faire dans les deux cas jusqu'au 30 avril 2012 » a précisé Pierre-Etienne Bisch.

S.G.

La formule RSA + 7 présentée

Le président du conseil général a présenté le dispositif « RSA + 7 » aux maires. Entrant en vigueur dès 2012, il est vu comme « un pied à l'étrier » pour les bénéficiaires du RSA par Guy-Dominique Kennel. Réservé au secteur non marchand (association, collège, collectivité), le R + 7 est un contrat sur la base du volontariat pour travailler 7 heures par semaine. Une personne touchant le RSA socle, le plus bas, à hauteur de 411 € par mois, percevra un revenu total de 542 € correspondant au salaire ajouté au RSA. « Au total, la charge restant due par l'employeur n'est que de 56 € par mois pour 28 heures de travail effectué sur une durée de 6 à 24 mois » a-t-il expliqué aux maires. 200 contrats (entretien des espaces verts, travaux ménagers, services techniques et administratifs) sont proposés expérimentalement par le conseil général pour 2012.